

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Région de Matam



CONSEIL RÉGIONAL

CONSEIL REGIONAL DE MATAM

Accord de coopération décentralisée
avec le Département des Yvelines



Rapport narratif et financier final

2013

En partenariat avec le Département des Yvelines



Yvelines
Conseil général

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
CADRE CONVENTIONNEL	5
MOT DU PRESIDENT	7
RAPPORT NARRATIF	9
OBJECTIFS PREVISIONNELS	9
<i>Résumé bilan 2012</i>	9
<i>Résumé objectifs 2013</i>	10
<i>Budget prévisionnel</i>	10
DEROULEMENT	11
<i>Programme 1 : Protection d'Ourossogui contre les inondations</i>	11
<i>Programme 2 : Adduction d'eau potable dans la communauté de villages de Tata Bathily</i>	13
<i>Programme 3 : Renforcement des capacités de la Région</i>	14
<i>Programme 4 : Equipement du volontaire</i>	15
<i>Programme 5 : Pas d'écoles sans latrines</i>	15
<i>Indicateurs chiffrés de résultat</i>	18
<i>Indicateurs d'impact</i>	19
<i>Appréciation de l'exécution</i>	19
PERSECTIVES	20
<i>Orientations des programmes pour 2014</i>	20
<i>Voies d'amélioration de la coopération</i>	20
RAPPORT FINANCIER	21
TABLEAU D'ENSEMBLE	21
REPORTS ET RELIQUATS	22
TABLEAUX PAR CONVENTIONS	22
TABLEAUX PAR PROGRAMMES	24
LISTE DES DEPENSES	25
<i>Programme 1 : Protection Ourossogui</i>	25
<i>Programme 2 : Adduction Eau Tata Bathily</i>	25
<i>Programme 3 : Renforcement des capacités</i>	25
<i>Programme 4 : Equipement du volontaire</i>	25
<i>Programme 4 : Pas d'école sans latrines</i>	26
ANNEXES	Erreur ! Signet non défini.
<i>Annexe 1 – Justificatifs comptables</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>

Annexe 2- Etudes, rapports, comptes-rendus et procès-verbaux... Erreur ! Signet non défini.
Annexe 3- Compte clos de l'exercice 2013..... Erreur ! Signet non défini.
Annexe 4- Budget prévisionnel 2014. Erreur ! Signet non défini.

CADRE CONVENTIONNEL

La Région de Matam et le Conseil Général des Yvelines ont signé une convention-cadre de partenariat le 2 octobre 2010 qui associe la Fédération des associations pour le développement de la région de Matam (FADERMA).

Le thème « L'eau, source de vie et de développement », l'objet principal de la coopération, permet de développer entre les territoires des Yvelines et de Matam pour la durée de la présente convention les actions autour de l'eau potable, l'assainissement, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le tourisme, la préservation de la ressource naturelle.

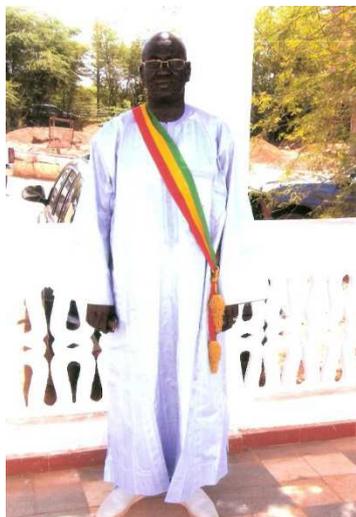
En 2013, deux conventions ont été conclues par les partenaires :

- la convention annuelle 2013-1 signée le 12 juillet 2013, portant sur les programmes « protection d'Ourossogui », et « eau potable à Tata Bathily » ;
- l'annexe financière 2013-1 à la convention-cadre 2012-2015 pour la poursuite de la mise en œuvre du programme d'équipements en latrines dans les écoles (« Pas d'école sans latrines »).

Par ailleurs, étaient toujours en cours d'exécution :

- la convention 2012-1, signée le 21 novembre 2012, portant sur les programmes « protection d'Ourossogui » ; « eau potable à Tata Bathily » ; « renforcement des capacités » et « équipement du volontaire » ;
- l'annexe financière 2012-1 à la convention-cadre 2012-2015 portant sur le programme « Pas d'école sans latrines ».

MOT DU PRESIDENT



Abdoulaye DRAME,
*Président du Conseil
régional de Matam*

La Région de Matam accorde une importance capitale aux projets structurants que le Conseil général des Yvelines accompagne en ce moment. Le bilan actuel est très satisfaisant. La réhabilitation de la digue d'Ourossogui, le projet « Pas d'écoles sans latrines », le forage de Tata Bathily constituent en effet des projets qui concrétisent la diversité du thème objet de notre convention « Eau, source de vie et de développement ». Cette vision est en phase avec le plan régional de développement intégré (PRDI) récemment validé qui ambitionne de faire de la région de Matam une région à vocation agro-sylvo-pastorale.

La démarche que nous avons adoptée (Conseil régional Matam, Conseil général des Yvelines, FADERMA) a été participative et concertée. Depuis que ces réalisations commencent à sortir de terre, nos populations ont retrouvé le sourire.

Je profite de cette opportunité pour féliciter le Conseil général des Yvelines, partenaire stratégique. J'associe à ces félicitations la Fédération des associations pour le développement de la région de Matam (FADERMA) dont l'engagement pour le développement de cette région est irréversible.

En 2014, le rythme s'accélélera pour finir les actions engagées notamment la digue d'Ourossogui, le forage à Tata Bathily. Les perspectives sont prometteuses car bientôt nous ouvrirons d'autres sentiers porteurs.

Abdoulaye DRAME
Président de la Région de Matam

A handwritten signature in blue ink, written over the printed name and title of Abdoulaye DRAME. The signature is stylized and fluid.

RAPPORT NARRATIF

La période couverte par le rapport narratif s'étend du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

OBJECTIFS PREVISIONNELS

Résumé bilan 2012.

L'année 2012 a été marquée par un travail de bilan de la coopération Yvelines-Matam de son commencement en 2007 jusqu'en 2010, période où la coopération était indirecte (maîtrise d'ouvrage déléguée à l'ADEFRAMS), afin de déterminer notamment les reliquats et créances dont bénéficie la coopération pour ses nouveaux projets désormais sous maîtrise d'ouvrage de la Région de Matam (la coopération étant devenue directe depuis 2011). Par ailleurs, l'année 2012 été l'occasion du lancement du programme « Pas d'écoles sans latrines » mené de manière conjointe par le Département des Yvelines, la Région de Matam et la Faderma suite à l'annonce du financement du Ministère français de l'Intérieur (dans le cadre de son programme « développement solidaire ») à hauteur de 145 545€ pour ce projet visant à doter toutes les écoles de la région en latrines.

9

Deux nouvelles conventions opérationnelles ont ainsi été signées en 2012 :

- la convention-cadre 2012-2015 pour le programme d'équipement en latrines des écoles de la région de Matam et son annexe financière 2012-1 signées le 29 mai 2012 entre les trois partenaires. Y étaient prévues les dépenses suivantes : frais d'étude et de maîtrise d'œuvre, travaux de la 1^{re} tranche de latrines, frais de formation et sensibilisation. Si le premier Comité de pilotage et la préparation des activités ont été réalisés en 2012, les premières dépenses n'ont été exécutées qu'en janvier 2013, notamment suite à un appel d'offres infructueux concernant la maîtrise d'œuvre (qui est de ce fait réalisée en interne du Comité de pilotage) ;
- la convention 2012-1 signée le 21 novembre entre le Département et la Région pour le programme de coopération « classique » de coopération bilatérale. Elle prévoyait la formation aux élus et cadres de la Région au Code des marchés publics, la réalisation des études d'avant-projet pour la protection de la ville d'Ourossogui contre les inondations et pour la mise en place d'un réseau d'adduction d'eau potable dans la communauté de villages de Tata Bathily, la dotation du volontaire représentant le Département des

Yvelines à Matam en matériel et équipements de fonctionnement. Du fait de la signature tardive de cette convention opérationnelle et de la réception des fonds, la totalité des actions n'a pu être concrétisée qu'en 2013.

De ce fait, au 31 décembre 2012, le solde à reporter était de **206 854€ (135 687 329 FCFA)** qui correspond à la totalité des dépenses à réaliser dans le cadre du programme latrines (annexe financière 2012-1), soit 147 950€ (97 048 838 FCFA) , et à la totalité des dépenses prévisionnelles de la convention 2012-1 à savoir 58 904 € (38 638 491 FCFA).

Résumé objectifs 2013.

Pour l'année 2013, les objectifs de la coopération reprennent donc ceux de l'année 2012 et prévoient la poursuite des différents programmes amorcés, notamment :

- l'équipement des écoles de la région de Matam en moyens d'assainissement adaptés afin de favoriser la réussite scolaire, notamment des jeunes filles, se poursuit avec la réalisation des travaux de la première tranche de 49 latrines et la tenue de séances de formation des comités de gestion des écoles et des enseignants (*annexe financière 2013-1 « Pas d'écoles sans Latrines »*) ;
- la réalisation des travaux d'aménagement nécessaires à la protection contre les inondations de la commune d'Oourossogui sur la base de l'étude d'avant-projet (*convention 2013-1*) ;
- la réalisation d'un forage d'étude à Tata Bathily capable de mesurer le débit réel et le dimensionnement potentiel d'un réseau d'adduction d'eau à Tata Bathily. (*convention 2013-1*).

Budget prévisionnel.

DEPENSES	Euros	Fcfa	RECETTES	Euros	Fcfa
Protection Oourossogui	234 613,00 €	153 896 040	CR Matam	37 869,00 €	24 840 436
Adduction d'eau à Tata Bathily	35 527,00 €	23 304 184	Département des Yvelines	612 208,00 €	401 582 123
Renforcement des capacités	4 038,00 €	2 648 754	Faderma	10 450,00 €	6 854 751
Equipement du volontaire	20 260,00 €	13 289 689			
Pas d'école sans latrines	366 089,00 €	240 138 642			
TOTAL	660 527,00 €	433 277 309	TOTAL	660 527,00 €	433 277 309

DEROULEMENT

Comme évoqué plus haut, les activités prévues en 2012 n'ont pu réellement commencer qu'en 2013 du fait notamment de la signature des conventions opérationnelles en deuxième partie d'année, mais ont pu se dérouler normalement. Par conséquent, les activités programmées dans la convention 2013-1 n'ont pu être amorcées qu'en fin d'année 2013 et se concrétiseront pour la plupart en 2014.

Programme 1 : Protection d'Ourossogui contre les inondations.

La protection de la commune d'Ourossogui contre les inondations qui envahissent une partie de la ville à chaque hivernage, est une préoccupation majeure de la coopération depuis 2009. Cependant les premières études réalisées à cette époque n'avaient pas permis d'aboutir à une programmation technique de qualité. Grâce à l'accompagnement **d'AGIR-abcd** (*voir encadré*), la Région de Matam a pu lancer dans le cadre de la convention 2012-1, une étude d'avant-projet suite à un appel d'offres précisant les différentes hypothèses techniques afin d'empêcher l'arrivée massive des eaux de ruissellement. Les conclusions ont permis de programmer les travaux, avec sa phase la plus importante dans la convention 2013-1.

Une maîtrise d'ouvrage renforcée

Face la complexité des ouvrages à réaliser, un partenariat avec la délégation yvelinoise d'**AGIR-abcd** (association d'experts et techniciens retraités) a été mis en place dès 2011 en vue d'accompagner les études et les travaux de la digue. AGIR-abcd apporte ainsi conseils et assistance à la Région de Matam dans les principales étapes de sa maîtrise d'ouvrage (validation des études, appels d'offre, suivi des travaux).

Activité 1 : étude d'avant-projet pour la protection de la ville d'Ourossogui. Le contrat (N° 2012/1) signé le 1^{er} septembre 2012 avec le cabinet d'Ingénieurs Conseil SCIEPS (pour un montant de 12 200 000 FCFA soit 18 599 €) a permis d'aboutir aux rapports d'avant-projets sommaire et détaillé et au dossier d'appel d'offres devant servir à recruter l'entreprise pour les travaux. Les conclusions du Cabinet ont permis de retenir comme axes d'intervention la réalisation d'un ouvrage de laminage des eaux de pluie en gabions, et la réhabilitation de la digue déjà existante sur une distance de 1,5 km. Le coût de réalisation de ces 2 actions dépassant l'enveloppe disponible pour l'année 2013, les partenaires ont opté pour un phasage de ces travaux (ouvrage en gabions en 2013 et réhabilitation de la digue dans une phase ultérieure).

Activité 2 : travaux de réalisation de l'ouvrage en gabions. L'ouvrage en gabions est une première digue qui barre les eaux de ruissellement du bassin versant, constituée de matelas grillagés de pierres superposés en forme de gradins les uns sur les autres et reliés entre eux. Pour la mise en œuvre de cette opération, un appel d'offre a été lancé le 25 juillet 2013 par la Région et a abouti à l'attribution provisoire du marché à l'entreprise Groupe SIGMA pour un montant de 49 936 000 FCFA HTVA soit 76 127€ (offre deux fois moins onéreuse qu'estimée par le Cabinet d'étude et AGIR-abcd) le 28 janvier 2014. Cependant, après avoir pris connaissance du terrain, l'entreprise a décliné l'offre confirmant ne pas être en mesure d'assurer les travaux pour le montant proposé. Un contrat est en cours de signature avec la seconde entreprise retenue par l'appel d'offres, les travaux devraient commencer en avril 2014 pour une durée de 3 mois. Par ailleurs, le Ministère sénégalais en charge des inondations s'est intéressé au projet et mène actuellement une étude en vue de réhabiliter la digue préexistante sur toute sa longueur (y compris la partie de 1,5km)



Digue d'Ourossogui pré-existante (à réhabiliter), lors de la saison des pluies

Programme 2 : Adduction d'eau potable dans la communauté de villages de Tata Bathily

La Région de Matam et le Département des Yvelines ont souhaité s'engager en 2011 en faveur d'un projet d'adduction en eau potable dans la communauté rurale de Bokiladji, plus précisément dans le village de Tata Bathily (village où la coopération avait déjà pu réaliser une école et une case de santé). Une étude a été initiée en vue de mieux appréhender les caractères hydrogéologiques du milieu, d'évaluer techniquement et financièrement les scénarios possibles et identifier les bases d'une gestion pérenne et efficace des équipements qui seront réalisés. Des résultats rendus, il s'est avéré nécessaire de réaliser un « forage étude » pour déterminer la capacité hydrique qui aboutira au dimensionnement précis du projet du fait du contexte géologique particulièrement difficile de la zone.

La zone dite « du socle » : un contexte hydrogéologique difficile

L'étude géologique de Tata Bathily a démontré que le village se trouve dans la zone du socle présentant des nappes aquifères de faibles débits et dont la productivité reste tributaire de son degré de fissuration.

Malgré cette situation, un des sondages électriques laisse présager d'une nappe assez productive, mais que seul un forage peut déterminer avec précisions les débits (et donc le nombre de villages potentiellement desservis).

Activité 1 : Etude technique d'avant-projet pour la mise en place d'un système d'alimentation en eau potable (AEP) de Tata Bathily (convention 2012-1). La demande de proposition de prix pour le recrutement d'un maître d'œuvre a abouti à la conclusion d'un contrat entre le Conseil régional de Matam, maître d'ouvrage, et le cabinet ETIC Sarl, le 8 novembre 2012. L'étude de la zone réalisée par le Cabinet ETIC, révèle un besoin actuel en eau pour l'ensemble de la population estimée à 5 642 habitants et la présence d'une nappe apparemment productive devant assurer la couverture en eau de la population ciblée, mais révèle la nécessité d'un forage d'étude.

Activité 2 : Réalisation d'un forage d'étude (convention 2013-1). Le volume des travaux consiste à réaliser un forage d'eau douce d'une profondeur prévisionnelle totale d'environ 85 m dans le village de Tata Bathily. La durée de réalisation est de 45 calendaires. La procédure de demande de renseignements et de prix le 5 Juillet 2013 par la Région de Matam, a abouti à la signature d'un contrat le 24 janvier 2014 avec l'entreprise Steurbaut forage Sénégal pour un prix fixe de réalisation de 12 900 000 FCFA HTVA soit 19 665 €. Les travaux pourront commencer une fois que l'entreprise aura rempli les formalités administratives.



*Réunion
d'identification des
axes d'intervention
du projet à Tata
Bathily, Juillet 2013*

Programme 3 : Renforcement des capacités de la Région

Ce programme de renforcement des capacités a comporté comme seule activité la **formation des élus et cadres de la région aux mécanismes de passation de marchés publics**. Cette formation qui s'est tenue les 4 et 5 mars 2013 au centre culturel régional de Matam fait suite à une première phase de formation en 2011 qui avait permis de renforcer les capacités des élus et cadres techniques de la région sur les textes de lois sur la décentralisation. Elle a réuni les élus, cadres du Conseil régional et les chefs de service déconcentrés. Elle a permis à la trentaine d'acteurs du développement présents d'appréhender les différentes règles régissant la préparation, la passation, l'approbation et l'exécution de la commande publique pour une gestion transparente des ressources de la collectivité. Le représentant du Département a pu en bénéficier.



*Formation au code des marchés
publics des 3 et 4 mars 2013 à
Matam*

Programme 4 : Equipement du volontaire

Dans la convention 2011-1, le Département des Yvelines et le Conseil régional de Matam ont décidé la mise en place d'un Volontaire de solidarité internationale représentant les Yvelines auprès du Conseil régional de Matam. Installé depuis Juillet 2012 à Matam, le volontaire a pour mission principale le suivi des programmes de coopération du Département et l'assistance au Conseil régional de Matam dans son rôle de maîtrise d'ouvrage des projets de coopération. La convention 2012-1 a donc prévu l'**équipement** nécessaire à l'exercice de ses fonctions : mobilier de bureau, ordinateur, imprimante/scanner et véhicule 4*4 Toyota Pik UP ont ainsi été acquis courant 2013.



*Edgar
TOHOUEGNON,
représentant le
Département, dans
son bureau au sein du
Conseil régional de
Matam*

Programme 5 : Pas d'écoles sans latrines

Le Programme « Pas d'écoles sans Latrines », engagé par la région de Matam, le Département des Yvelines et la FADERMA, vise à équiper toutes les écoles non dotées de blocs sanitaires et d'accompagner les comités de gestion des écoles à assurer une bonne utilisation des équipements construits. Suite à la signature de l'annexe financière 2012-1 (de la convention-cadre du programme) le 29 mai, le Conseil régional de Matam a mis en place le Comité de pilotage composé des trois partenaires principaux (Département, Région, FADERMA) et des services techniques régionaux concernés.

Une forte implication des partenaires locaux au sein du Comité technique

Il est composé de : un chef de mission (Région de Matam) ; un adjoint au chef de mission (représentant du Département des Yvelines) ; le point focal régional de l'Inspection d'académie et/ou les inspecteurs de l'Education et de la Formation (IEF) ; le point focal de la Brigade régionale de l'hygiène ; un technicien en génie civil pouvant être sollicité ponctuellement.

Activité 2 : Travaux de construction des blocs sanitaires. Les blocs latrines sont constitués d'au moins une cabine garçon et une cabine fille et sont aux normes pour un accès aux handicapés. Les autres cabines (si le bloc dépasse 2 cabines) sont de type « turc ». Une fosse est creusée sous le bloc et l'accès se fait par une trappe qui permet la vidange. Un lave-main est placé à l'extérieur. Fin 2013, l'entreprise avait démarré les installations de chantiers, l'approvisionnement des chantiers et la réalisation des blocs sanitaires dans les trois départements. Du fait de la présence d'autres partenaires intervenant dans le domaine de l'assainissement à Matam et des problèmes fonciers en milieu rural, une réévaluation du nombre d'école a dû s'opérer pour cette tranche, ramenant le nombre d'écoles à 47, réparti de la manière suivante : Matam 19 écoles, Kanel 11 écoles et Ranérou 17 écoles. La réception provisoire des latrines est prévue pour la fin du mois de Mars 2014.



Bloc de 4 latrines dans l'école de Matam 2, en cours de construction

Activité 3 : Formation à l'hygiène et à l'entretien sanitaire. L'objectif de cette activité est d'assurer les bonnes conditions d'une gestion pérenne des équipements construits. Dans un premier temps, au niveau départemental, il est procédé à la tenue des **ateliers d'information départementaux** (1 par département) animés par les services d'hygiène et académiques qui réunissent les directeurs d'écoles, les présidents de comité de gestion des écoles et les communes/communautés rurales concernées. Ces séances sont l'occasion d'informer ces acteurs du programme et de ses enjeux, d'harmoniser les points de vue sur les axes d'orientation du projet en insistant sur les responsabilités de chacun pour la future gestion des blocs sanitaires qui seront transcrites dans la convention. Les 3 premiers ateliers départementaux se sont tenus au mois de Juillet 2013. Dans un second temps, pour chacune des écoles, il est organisé une **séance de formation à l'hygiène** à l'intention du corps enseignant dans l'optique de faire comprendre les conditions adéquates de gestion et

d'entretien des blocs sanitaires et de définir la méthodologie à adopter par les enseignants à leur tour pour sensibiliser les élèves aux bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'utilisation des équipements d'assainissement. Ces séances ne démarreront qu'en 2014.



Atelier départemental à l'école primaire de Ranérou, le 03/07/2013

Indicateurs chiffrés de résultat.

Indicateur	Objectif	Réalisé
PROGRAMME 1 : Protection de la ville d'Ourossogui contre les inondations		
Etude d'avant-projet et production du dossier d'appel d'offre travaux	1	1
Distance réalisée en gabions	350 m	0
Distance réhabilitée de la digue existante	1,5km	0
PROGRAMME 2 : Adduction d'eau potable dans la communauté de village de Tata Bathily		
Etude technique d'avant- projet réalisée	1	1
Forage étude construit	1	0
Nombre de villages polarisés	10	0
PROGRAMME 3 : Renforcement de capacités		
Nombre de bénéficiaires de la formation au code des marchés	30	30
PROGRAMME 4 : Equipements du volontaire		
Ordinateur, imprimante, mobilier et véhicule	4	4
PROGRAMME 5 : Pas d'école sans latrines		
Nombre d'écoles initialement sans latrines à équiper	170 réactualisées à 90	47
Nombre de cabines réalisés	390	200
Nombre d'ateliers départementaux tenus	9	3
Nombre de séances de formation dans les écoles	90	0

Indicateurs d'impact.

Indicateur	Objectif	Réalisé
PROGRAMME 1 : Protection de la ville d'Ourossogui contre les inondations		
Population bénéficiaire des travaux de protection	18 500	0
Nombre de concessions protégées grâce aux travaux de la digue	500	0
PROGRAMME 2 : Adduction d'eau potable dans la communauté de village de Tata Bathily		
Population bénéficiaire de l'adduction d'eau	5 642	0
Cheptel bénéficiaire de l'adduction d'eau	9 027	0
PROGRAMME 3 : Renforcement de capacités		
Nombre de marchés publics passés par le Conseil Régional suivant le code des marchés publics en 2013	5	5
Nombre d'élus/agents participants aux Commissions d'appels d'offres	13	13
PROGRAMME 4 : Equipement du volontaire		
Nombre de visites de terrain par mois	3	3
PROGRAMME 5 : Pas d'école sans latrines		
Taux de présence des élèves dans les écoles ciblées	95%	80%
Taux d'écoles de la région avec sanitaires	100%	61%
Nombre de séances de sensibilisation à l'hygiène par an organisé par les enseignants	2 / an par école soit 180	0
Nombre de quitus délivré pour la gestion des blocs sanitaires	90	0

Appréciation de l'exécution.

Il est vrai que la réalisation des projets a connu du retard cette année, dans la continuité de celui constaté en 2012.. Mais il est important de noter que grâce à la communication permanente et efficace permise par la présence sur place du représentant du Département des Yvelines, appuyant le Conseil régional dans la mise en œuvre des actions, les projets de réalisation de la digue d'Ourossogui, du forage et de l'équipement en blocs sanitaires des écoles seront bientôt finalisés. La coopération peut se féliciter de l'ambiance conviviale qui s'est installée entre les différents partenaires ou chacun joue son rôle d'une manière libre et engagée et de la réalisation effective des projets.

Orientations des programmes pour 2014.

La priorité cette année sera de finaliser la mise en œuvre des actions entreprises notamment la réalisation du forage étude à Tata Bathily pour déterminer l'envergure à donner au projet, la construction de l'ouvrage en gabions de Ourossogui avant l'hivernage, et la poursuite de la construction des blocs sanitaires laissant espérer (au vu du nombre révisé d'écoles à équiper) que d'ici la fin de cette année toutes les écoles primaires, seront dotées de latrines.

Il sera opportun aussi d'anticiper sur la suite à donner à la coopération étant donnée le rapprochant de la convention cadre 2010-2014. Le processus de l'acte III de la décentralisation initié par le gouvernement sénégalais tend à supprimer les conseils régionaux. Une réflexion devra être menée pour déterminer l'évolution du partenariat vers un nouveau mécanisme de suivi des actions en cours et les orientations nouvelles à donner à la coopération dans la région de Matam.

Nous sommes convaincus que le Département contribuera résolument à la concrétisation des actions envisagées dans le Plan Régional de Développement Intégré, fraîchement élaboré par la Région, et qui a pour vision de faire de Matam, une région à vocation sylvo-pastorale.

Voies d'amélioration de la coopération.

Nous travaillerons ensemble à affermir cette coopération qui s'inscrit dans la durée et à tout faire pour désormais parvenir à respecter le principe d'annualité de nos conventions qu'il conviendra d'acter très tôt en début d'année.

Vu l'impact des résultats obtenus à travers la formation au code des marchés publics, il serait souhaitable d'envisager un plan de renforcement de capacités à mettre en œuvre et envisager en amont l'appui au recrutement d'un cadre en charge du suivi des projets, et des missions d'échanges professionnels. Et nous espérons que le Département des Yvelines pourra y contribuer.

RAPPORT FINANCIER

La période couverte par le rapport narratif s'étend du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

TABLEAU D'ENSEMBLE

En euros

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Protection Ourosogui	234 613,00€	18 598,78€	CR Matam	37 869,00€	- 301 199,35€
Adduction d'eau Tata Bathily	35 527,00€	10 728,60€	Département des Yvelines	612 208,00€	429 433,68€
Renforcement de capacités	4 038,00€	4 748,02€	Faderma	10 450,00 €	5 180,82€
Equipement du volontaire	20 260,00€	20 258,95€			
Pas d'école sans latrines	366 089,00€	79 080,79€			
TOTAL	660 527,00 €	133 415,15€	TOTAL	660 527,00 €	133 415,15€

21

En monnaie locale (FCFA)

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Protection Ourosogui	153 896 040	12 200 000	CR Matam	24 840 436	-197 573 819
Adduction d'eau Tata Bathily	23 304 184	7 037 500	Département des Yvelines	401 582 123	281 690 025
Renforcement de capacités	2 648 754	3 114 500	Faderma	6 854 751	3 398 393
Equipement du volontaire	13 289 689	13 289 000			
Pas d'école sans latrines	240 138 642	51 873 599			
TOTAL	433 277 309	87 514 599	TOTAL	433 277 309	87 514 599

REPORTS ET RELIQUATS

DEPENSES	Euros	Local	RECETTES	Euros	Local
Déficit à régulariser			Collectivité partenaire - Régulation déficit		
Dépenses restant à exécuter			Collectivité partenaire - Autofinancement reporté exercice précédent	37 869,00 €	24 840 436
			CG78 - Régulation déficit		
			CG78 - Solde sur subvention versée	301 199,35 €	197 573 819
			CG78 - Solde restant à verser	69 197,00 €	45 390 257
			Autres - Solde sur contributions versées		
			Autres - Solde restant à percevoir		
TOTAL			TOTAL	408 265,35€	267 804 512

22

TABLEAUX PAR CONVENTIONS.

Convention annuelle 2012-1

Convention annuelle 2012-1			En euros		
DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Protection Ourosogui	21 946,00 €	18 598,78 €	CR Matam	3 865,00 €	43 942,36 €
Eau Tata Bathily	12 660,00 €	10 728,60 €	CG78	55 039,00 €	10 392,00 €
Renf. capacités	4 038,00 €	4 748,02 €			
Equip volontaire	20 260,00 €	20 258,95 €			
TOTAL	58 904,00 €	54 334,35 €	TOTAL	58 904,00 €	54 334,35 €
			En FCFA		
DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Protection Ourosogui	14 395 632	12 200 000	CR Matam	2 535 274	28 824 296
Eau Tata Bathily	8 304 416	7 037 500	CG78	36 103 217	6 816 704
Renf. capacités	2 648 754	3 114 500			
Equip volontaire	13 289 689	13 289 000			
TOTAL	38 638 491	35 641 000	TOTAL	38 638 491	35 641 000

Annexe financière latrines 2012-1

En euros					
DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Latrines écoles	147 950,00 €	79 019,81 €	CR Matam	5 225,00 €	- 63 601,00 €
			CG78	137 500,00 €	137 500,00 €
			Faderma	5 225,00 €	5 180,82 €
TOTAL	147 950,00 €	79 019,81 €	TOTAL	147 950,00 €	79 019,81 €
En FCFA					
DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Latrines écoles	97 048 838	51 833 599	CR Matam	3 427 375	- 41 758 881
			CG78	90 194 088	90 194 087
			Faderma	3 427 375	3 398 393
TOTAL	97 048 838	51 833 599	TOTAL	97 048 838	51 833 599

Convention annuelle 2013-1

En euros					
DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Protection Ourosogui	212 667,00 €	- €	CR Matam	23 554,00 €	-276 790,20€
Eau Tata Bathily	22 867,00 €	- €	CG78	211 980,00 €	276 790,20€
TOTAL	235 534,00 €	- €	TOTAL	235 534,00 €	- €
En FCFA					
DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Protection Ourosogui	139 500 407	-	CR Matam	15 450 411	-181 562 469
Eau Tata Bathily	14 999 769	-	CG78	139 049 765	181 562 469
TOTAL	154 500 176	-	TOTAL	154 500 176	-

Annexe financière latrines 2013-1

En euros					
DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Latrines écoles	218 139,00 €	60,98 €	CR Matam	5 225,00 €	-110 946,22€
			CG78	207 689,00 €	111 007,20€
			Faderma	5 225,00 €	- €
TOTAL	218 139,00 €	60,98€	TOTAL	218 139,00 €	60,98€
En FCFA					
DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Latrines écoles	143 089 804	40 000	CR Matam	3 427 375	-72 775 950
			CG78	136 235 053	72 775 950
			Faderma	3 427 375	-
TOTAL	143 089 804	40 000	TOTAL	143 089 804	40 000

TABLEAUX PAR PROGRAMMES.

Programme		Protection Ourossogui		
DEPENSES	Prévisionnel (€)	Prévisionnel (CFA)	Réalisé (€)	Réalisé (FCFA)
Etude de réalisation Ourossogui	21 946,00 €	14 395 632	18 598,78 €	12 200 000
Travaux ouvrage en gabions	212 667,00 €	139 500 407	- €	-
TOTAL	234 613,00 €	153 896 040	18 598,78 €	12 200 000

Programme		Adduction Eau Tata Bathily		
DEPENSES	Prévisionnel (€)	Prévisionnel (CFA)	Réalisé (€)	Réalisé (FCFA)
Etude eau Tata Bathily	35 527,00 €	23 304 184	10 728,60 €	7 037 500
Réalisation forage étude				
TOTAL	35 527,00 €	23 304 184	10 728,60 €	7 037 500

Programme		Renforcement de capacités		
DEPENSES	Prévisionnel (€)	Prévisionnel (CFA)	Réalisé (€)	Réalisé (FCFA)
Formation Code marchés publics	4 038,00 €	2 648 754	4 748,02 €	3 114 500
TOTAL	4 038,00 €	2 648 754	4 748,02 €	3 114 500

Programme		Equipement du volontaire		
DEPENSES	Prévisionnel (€)	Prévisionnel (CFA)	Réalisé (€)	Réalisé (FCFA)
Equipement	20 260,00 €	13 289 689	20 258,95 €	13 289 000
TOTAL	20 260,00 €	13 289 689	20 258,95 €	13 289 000

Programme		Pas d'école sans latrines		
DEPENSES	Prévisionnel (€)	Prévisionnel (CFA)	Réalisé (€)	Réalisé (FCFA)
Etude et MOE Latrines	12 237,00 €	8 026 946	7 272,58 €	4 770 500
Travaux latrines	340 234,00 €	223 178 874	68 675,12 €	45 047 924
Formation/sensibilisation	13 618,00 €	8 932 822	3 133,09 €	2 055 175
TOTAL	366 089,00 €	240 138 642	79 080,79 €	51 873 599

LISTE DES DEPENSES.

Programme 1 : Protection Ourosogui

Réf. Justificatif	Convention	Section	Activité	Montant (local)	Montant (euros)
Facture N1 /31/12/2012	Convention annuelle 2012-1	Investissement	Etude réalisation Ourosogui	7 320 000	11 159,27 €
Facture N2/28/05/2013	Convention annuelle 2012-1	Investissement	Etude réalisation Ourosogui	4 880 000	7 439,51 €

Programme 2 : Adduction Eau Tata Bathily

Réf. Justificatif	Convention	Section	Activité	Montant (local)	Montant (euros)
Décompte N1/28/12/2012	Convention annuelle 2012-1	Investissement	Etude eau potable	2 815 000	4 291,44 €
Décompte N2/18/04/2013	Convention annuelle 2012-1	Investissement	Etude eau potable	2 815 000	4 291,44 €
Décompte N3/29/05/2013	Convention annuelle 2012-1	Investissement	Etude eau potable	1 407 500	2 145,72 €

Programme 3 : Renforcement des capacités

Réf. Justificatif	Convention	Section	Activité	Montant (local)	Montant (euros)
Facture du 05 /03/2013	Convention annuelle 2012-1	Fonctionnement	Formation marchés publics	3 114 500	4 748,02 €

Programme 4 : Equipement du volontaire

Réf. Justificatif	Convention	Section	Activité	Montant (local)	Montant (euros)
Facture N 76/2012	Convention annuelle 2012-1	Investissement	Equipement volontaire	1 502 000	2 289,78 €
Facture N78/2012	Convention annuelle 2012-1	Investissement	Equipement volontaire	787 000	1 199,77 €
Facture CFAO Motors Sén	Convention annuelle 2012-1	Investissement	Equipement du volontaire	11 000 000	16 769,39 €

Programme 4 : Pas d'école sans latrines

Réf. Justificatif	Convention	Section	Activité	Montant (local)	Montant (euros)
Décompte N° 00 du lot1	annexe fin latrines 2012-1	Investissement	Travaux latrines	20 549 177	31 327,02 €
Décompte N° 00 du lot2	annexe fin latrines 2012-1	Investissement	Travaux latrines	9 749 177	14 862,52 €
Décompte N° 00 du lot 3	annexe fin latrines 2012-1	Investissement	Travaux latrines	14 749 570	22 485,57 €
Défraiement 2013/01	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	75 000	114,34 €
Défraiement 2013/02	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	20 000	30,49 €
Défraiement 2013/03	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	20 000	30,49 €
Facture N° 0000304	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	50 000	76,22 €
Facture N01	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	100 000	152,45 €
Facture du 06/04/2013	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	112 200	171,05 €
FAC001060	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	200 600	305,81 €
Défraiement 2013/07	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	125 000	190,56 €
Facture51AG/13	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	200 600	305,81 €
Facture Total/ 16/01/2013	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	70 000	106,71 €
Facture Total/19/01/2013	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	70 000	106,71 €
Défraiement 2013/06	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	15 000	22,87 €
Défraiement 2013/04	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	325 000	495,46 €
Facture du 05/05/2013	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	186 500	284,32 €
Facture du 26/01/2013	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	60 000	91,47 €
Facture N 0008891	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	50 000	76,22 €
Facture du 02/02/2013	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	70 000	106,71 €
Défraiement 2013/05	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	80 000	121,96 €
FAC000890	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	200 600	305,81 €

Défraiement 2013/14	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	30 000	45,73 €
N517-1/2	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	1 225	1,87 €
N517-1/2	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	1 250	1,91 €
Facture N 00421	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	6 700	10,21 €
Facture N 007947	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	20 000	30,49 €
facture N 0000230	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	4 000	6,10 €
facture N 875137	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	20 000	30,49 €
Défraiement 2013/15	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	205 000	312,52 €
Défraiement 2013/16	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	50 000	76,22 €
Défraiement 2013/17	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	15 000	22,87 €
Défraiement 2013/18	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	135 000	205,81 €
Facture N 23	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	82 000	125,01 €
Facture N 0000229	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	240 000	365,88 €
Facture N 0000227	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	185 000	282,03 €
Défraiement 2013/19	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	700 000	1 067,14 €
Défraiement 2013/11	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	50 000	76,22 €
Facture N 0000152	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	160 000	243,92 €
Défraiement 2013/10	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	90 000	137,20 €
Défraiement 2013/12	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	10 000	15,24 €
Défraiement 2013/13	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	50 000	76,22 €
Facture du 19/06/2013	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	20 000	30,49 €
Facture N 271909	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Formation/Sensibilisation	45 000	68,60 €
Facture N 008064	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	20 000	30,49 €
Facture 008009	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	20 000	30,49 €

Facture 0007990	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	20 000	30,49 €
Facture du 6/7/2013	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	50 000	76,22 €
Facture N 2991795	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	800 000	1 219,59 €
Défraiement 2013/21	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	200 000	304,90 €
Défraiement 2013/08	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	1 000 000	1 524,49 €
Défraiement 2013/09	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	325 000	495,46 €
Défraiement 2013/22	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	40 000	60,98 €
Défraiement 2013/20	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	65 000	99,09 €
Facture N 2991775	annexe fin latrines 2012-1	Fonctionnement	Etude MOE Latrines	260 000	396,37 €

Le présent rapport a été établi par la Région de Matam. Les données qu'il contient sont réservées à l'information et à l'utilisation exclusive de la Région de Matam et du Département des Yvelines. La communication de ce rapport à des tiers est soumise à accord préalable de la Région de Matam et du Département des Yvelines.

CONTACT

Conseil Régional de Matam

Quartier Gourel Serigne, commune de Matam

Téléphone : 00221 33 966 65 30

E-mail : crm@crmatam.sn